

PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
le vendredi 09 juin 2023 à 18 heures 30:

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; M Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Jean Louis POUUNET ; M Lionel SIGNORINI ; Mme Maryline VERNIERE.

Absents : Mme Ingrid MAZIN; M Philippe SIGOIGNE ; M. Vincent STOQUE

La séance est publique.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Soumis à délibération :

- ⑩ **1/ Déclarations de vacances de postes : agent technique dédié aux espaces verts, agent de surveillance**
- ⑩ **2/ Modalités tarification ramassage scolaire**
- ⑩ **3/ Réparation logement communal**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les tarifs de la cantine à appliquer à compter de la rentrée.

Il n'y a pas d'objections, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M. Lionel SIGNORINI est volontaire pour assurer cette fonction.

La séance débute à 20 heures 20 sous la présidence de M. MARCHAUD, maire.

1/ Déclaration de vacances de postes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de déclaration de vacance de poste d'un mois pour engager un agent pour la commune. Plusieurs postes sont à publier pour assurer une continuité du service au niveau de l'école et de la cantine, du ménage et de l'entretien de la commune.

Poste d'agent technique de la commune 35/35

Monsieur Lionel Achon prendra sa retraite en 2024. Son contrat se terminant au 31 décembre 2023, Monsieur le Maire fait part que l'agent souhaite poursuivre pendant 4 mois.

Après avoir pris attache avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire, M. Marchaud fait savoir qu'il est indispensable de réaliser une vacance de poste et qu'il faut statuer sur la durée du contrat. Il précise que la vacance de poste amènera probablement d'autres personnes à se positionner. Le centre de gestion a aussi précisé qu'il convenait de recruter l'agent en question au titre de l'article L332-8 permettant de poursuivre sur un contrat malgré plusieurs précédents.

Il propose de lancer une déclaration de vacance du poste pour 4 mois à compter du 1er janvier 2024. Sur un poste à temps complet (35/35).

Adoptée à l'unanimité

Poste d'agent d'entretien de la commune à 24/35 annualisé sur 3 ans

Le poste occupé par l'agent d'entretien s'est terminé aux vacances scolaires. Il convient de le reconduire sur trois ans sur une annualisation du temps de travail permettant 'être plus souple pendant les vacances scolaires et de renforcer le travail lorsqu'il y a des besoins. La quotité de travail nécessaire correspond à 23.88 h mais l'arrondir à 24 h hebdomadaires permettra de disposer de 10 heures complémentaires pour des besoins non prévus.

Adoptée à l'unanimité

Poste d'agent cantinier de la commune 20,5/35 annualisé

Le poste occupé par l'agent d'entretien s'est terminé aux vacances scolaires. Il convient de créer un poste pour la rentrée prochaine. Une discussion s'ensuit mettant en avant les points positifs et négatifs de la personne employée. Finalement la proposition faite est de créer le poste pour un an seulement.

Adoptée à l'unanimité

2/ Modalités tarification ramassage scolaire

Après plusieurs discussions auprès de la Région, Monsieur le Maire évoque l'incapacité de la commune à maîtriser les inscriptions et les paiements à réaliser pour le compte de la Région pour les transports scolaires. Après discussion des membres et pour faire face à la difficultés liées aux paiements des familles accueillies par le CADA, il est proposé plusieurs retraits, modifications ou ajouts.

Les membres du conseil municipal proposent de faire payer les inscriptions au transports scolaire à l'association et non aux parents. C'est à l'association de régler cette affaire avec les parents concernés et cela évitera des impayés.

Cette proposition n'est pas soumise au vote.

M le maire soumet la possibilité d'ajouter la tarification de la cantine à l'ordre du jour qui va de pair avec la question des transports scolaires.

Pas d'objection.

2bis/ Modalités tarification cantine

Monsieur le Maire rappelle les conditions de gestion de la cantine scolaire. Il est constaté une hausse du prix des denrées alimentaires.

Sans évoquer le coût du repas dans son intégralité, Monsieur MARCHAUD et MME COMBASTEIL précisent l'évolution non négligeable du coût des matières premières.

Alain Marchaud propose une hausse du prix du repas à établir en 10 et 20 centimes. Compte tenu de la hausse continue et progressive des coûts : denrées, énergies, charges de personnel.

Mr Mansion propose un prix cantine unique à 3€50.

Sylvie BERTHUIT regrette que la hausse généralisée des prix vienne impacter un service qui s'adresse aux enfants de l'école.

Adopté à l'unanimité pour un prix à 3€50 le repas à compter de la rentrée 2023/2024

3/ Logement communal

Monsieur le Maire évoque la difficulté d'un des locataires de la commune quant à une fuite d'eau. Il s'avère que ce logement n'est pas bien entretenu et que depuis plusieurs années la douche fuit. Pour réparer cette fuite et sans vouloir faire une dépense trop lourde, Alain MARCHAUD a fait le point avec l'agent technique pour engager une réparation de la douche par un remplacement de la cabine.

Il s'avère que ce logement pose des problèmes de salubrité mais qu'on ne peut pas laisser le locataire dans cette situation. Pascal MANSION évoque que le logement est fortement dégradé et que cela peut présenter un risque d'intervenir sur une douche sur un plancher abimé.. Lionel SIGNORINI demande si le simple fait de changer la cabine de douche répond à l'étendue des problèmes de ce logement et que, si ce n'est pas la cas, il faut prendre la mesure des travaux à exécuter pour éviter d'engager la responsabilité de la commune.

Il convient de disposer d'un diagnostic et d'une réhabilitation faite par un professionnel même si cela peut engager des frais plus conséquents. Il conviendra alors de trouver une solution de relogement temporaire pour le locataire.

Face à cette situation, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil qui souhaitent organiser des réparations plus conséquentes d'aller voir le locataire et de prendre connaissance des désordres présents dans le logement.

Ce sujet est donc reporté.

Travaux cimetière

M. le Maire revient sur les travaux réalisés sur le cimetière. La Région AURA vient accompagner financièrement la reprise du cimetière et à ce titre, l'intégralité des travaux nécessaires au mur d'entourage pourront être réalisés car aujourd'hui ils sont financés. Il demande l'autorisation au conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour et d'octroyer en section d'investissement une dépense complémentaire de 2 000 €. Des devis sont en cours de réalisation auprès de plusieurs maçons.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Occupation salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part d'une demande de réservation de la salle pour les lundis à compter du mois d'octobre.

Il s'agira d'animation pour la prévention de maladie type Alzheimer. Sylvie BERTHUIT précise qu'il s'agit de la mutualité française qui organiserait des séances sur plusieurs lundis.

Il est proposé d'enregistrer cette demande qui contribuera à animer la salle et de passer l'information à l'école.

Audit énergétique de l'école

Monsieur le Maire rappelle le résultat de l'audit énergétique réalisée par IB2M.

Les conclusions s'appuient sur un changement de l'ensemble des menuiseries, de poser une VMC, et de passer à une chaudière à condensation gaz.

Le projet de passer par une pompe à chaleur n'est pas mis en évidence par le bureau d'études. Monsieur Alain MARCHAUD propose de rassembler plusieurs devis et de préparer à monter un dossier complet pour le positionner au Fonds verts et autres financeurs substantiels.